



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Rosemère, qu'une séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 avril 2025, à 19 h 30, en la salle du Conseil sise au 100, rue Charbonneau, à Rosemère, pour statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Dérogation mineure (Hauteur maximale d'une remise et un gazebo)

Adresse : 175, rue Gilmour (lot 3 004 483)

Nature : Hauteur maximale d'une remise et un gazebo

Effet : De permettre, pour la propriété située au 175, rue Gilmour, l'octroi de deux dérogations mineures afin :

- D'autoriser une hauteur maximale de 3,8 mètres pour une remise.
- D'autoriser une hauteur maximale de 3,8 mètres pour un gazebo.

2) Dérogation mineure (Marge de recul arrière et avant secondaire)

Adresse : 385, rue Skelton (2 778 855)

Nature : Marge de recul arrière et avant secondaire

Effet : De permettre, pour la propriété située au 385, rue Skelton l'octroi de trois dérogations mineures afin :

- D'autoriser une marge de recul avant secondaire de 3,00 mètres alors que le règlement de zonage prévoir un minimum de 7,00 mètres.
- D'autoriser une marge de recul arrière de 3,00 mètres alors que le règlement de zonage prévoir un minimum de 7,00 mètres.
- D'autoriser qu'une propriété puisse avoir deux garages, dont un annexé et un détaché sans que le bâtiment principal présente plus de 325m² de superficie de plancher habitable (\pm 275m² de superficie habitable).

3) Dérogation mineure (Hauteur maximale du bâtiment)

Adresse : 275, rue de l'Île Béclair Est (lot 3 008 660)

Nature : Hauteur maximale du bâtiment

Effet : **De permettre**, pour la propriété située au 275, rue de l'Île Béclair Est, l'octroi d'une dérogation mineure afin d'autoriser une hauteur de 10.5 mètres pour le bâtiment principal, alors que la zone H-47 permet une hauteur maximale de 9 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande au plus tard le 14 avril 2025 à 18h.

Fait à Rosemère, ce 28 mars 2025.

Le greffier,



Me Alexandre Bélisle-Desjardins